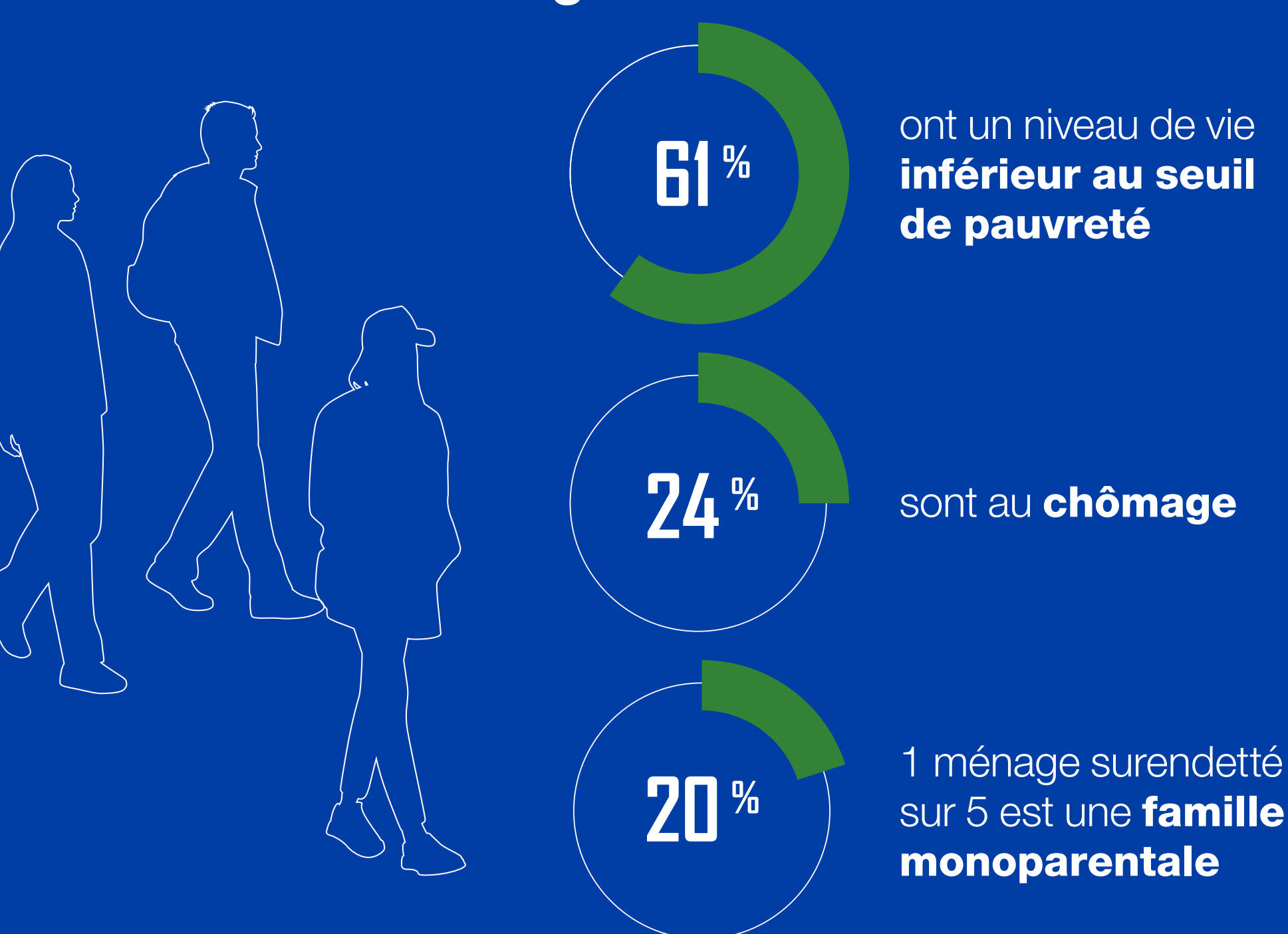


ENQUÊTE TYPOLOGIQUE DE SURENDETTEMENT 2022

Le surendettement des ménages vu par la Banque de France

Depuis 1990, les personnes qui sont dans **l'incapacité de rembourser leurs crédits** ou qui accumulent des **impayés de charges courantes** peuvent déposer un **dossier de surendettement auprès de la Banque de France**.

Qui sont les ménages surendettés ?



Combien en 2022 ?

113 000 dossiers de surendettement déposés

-7% par rapport à 2021 et **-50%** par rapport à 2014

4,3 milliards d'euros d'endettement global

4 dossiers sur 5 sont concernés par des arriérés de charges courantes

Quelles solutions ?



+ d'informations sur le surendettement des ménages



Rendez-vous sur le site Internet
particuliers.banque-france.fr

ou par téléphone

